

Le Figaro - mardi 3 août 2021

POLITIQUE

La grande déprime des parlementaires

Déconnectés du terrain, dépossédés d'une partie de leurs pouvoirs... De plus en plus d'élus choisissent de quitter leur mandat pour privilégier leurs responsabilités locales.

COHEN, DINAH



Stéphane Baudu (ici, le 26 mars 2019) siège depuis trois ans à l'Assemblée nationale en qualité de suppléant de Marc Fesneau (MoDem). Élu conseiller départemental en juin, il se réjouit de mettre fin à « la frustration ».

Alexis Sciard / IP3 PRESS/MAXPPP

PARLEMENT Il ne s'était « *jamais projeté comme député* ». Le 16 octobre 2018, Stéphane Baudu est propulsé à l'Assemblée nationale. Suppléant de Marc Fesneau (MoDem), il laisse derrière lui un mandat municipal pour assurer la relève du nouveau membre du gouvernement. Trois ans plus tard, le député a trouvé sa porte de sortie. Élu conseiller départemental lors du dernier scrutin, il se réjouit de mettre fin à « *la frustration* » de la tâche qui a été la sienne. Désormais, Stéphane Baudu va pouvoir « *mener un dossier, une action de A à Z* » et constater « *les retombées sur le terrain* ». « *On se sent certainement plus utile en tant qu' élu local qu'au niveau national* », assure-t-il.

Loin d'être un cas isolé, le suppléant ajoute son nom à la liste de nombreux parlementaires qui ont rendu mallette et bureau parisien au profit de leur « *territoire* ». En juillet, trois députés Les Républicains (LR) ont ouvert la voie en privilégiant la présidence de leur département. Contrairement à ce qu'impose la logique, leurs suppléants ont ensuite refusé de les remplacer dans l'Hémicycle. « *Il y a vingt ans, les suppléants poussaient les députés dans le fossé pour pouvoir prendre leur place*, raille un habitué de la Chambre basse. *Maintenant, les élus locaux ont plus de pouvoir. À moins d'avoir une ambition de carrière nationale, les conditions actuelles entraînent le départ d'une partie des députés* », souffle-t-il.

Conscients de la perte d'« *attractivité* » de leur fonction, les parlementaires déplorent d'abord leur « *déracinement* ». Depuis 2017, la loi sur le non-cumul votée pendant le quinquennat de François Hollande interdit aux députés et aux sénateurs de cumuler leur mandat avec celui de maire, président de conseil départemental ou régional et président de métropole. Une « *fausse bonne idée* », selon l'ex-sénateur LR Philippe Dallier, qui fustige le fait d'être passé au « *tout ou rien* ». « *Il fallait effectivement fixer des règles, mais interdire d'être maire d'une commune de 500 habitants tout en étant parlementaire, c'est absurde* », souligne-t-il. Élu de la Seine-Saint-Denis depuis dix-sept ans et vice-président de la Chambre haute, il vient lui aussi de quitter l'institution : conseiller municipal et départemental, il devait quitter l'un de ses mandats pour respecter la loi sur le non-cumul. « *J'ai fait des choses très intéressantes, mais j'ai l'impression d'avoir fait le tour. Je pense que ça s'est dégradé avec le temps. La pratique très verticale de ce mandat n'a pas aidé* », souffle-t-il.

Dans l'opposition, Emmanuel Macron et sa majorité sont souvent pris pour cible. Pour Damien Abad, président du groupe LR à l'Assemblée, les élus La République en marche (LREM) « *n'ont pas de culture politique, mais plutôt une culture d'entreprise* ». « *La*

majorité se conçoit comme le prolongement de l'exécutif avant de se concevoir comme la colonne du législatif, complète son collègue LR, Julien Aubert. L'une des solutions serait de décorrélérer l'élection présidentielle des législatives, ou bien de faire des renouvellements partiels. » Des critiques qui trouvent un écho au sein même de la majorité. Un Marcheur de la première heure évoque ainsi « *une tendance par réflexe à la loyauté* ». « *On a manqué de courage politique* », analyse-t-il. Avant de lâcher : « *On s'emmerde. Le Parlement n'est plus du tout le lieu du pouvoir.* »

Parmi les premières mesures adoptées par LREM, la fin de la réserve parlementaire - qui donnait aux élus une enveloppe pour leur circonscription - est présentée comme un élément de plus de cette déconnexion. « *Laver plus blanc que blanc, ça ne marche pas. On a voulu suivre l'émotion. Il ne fallait pas arrêter* », regrette Patrick Vignal (PS). « *J'ai voulu aider des associations ou des projets dans la circonscription pour donner du sens à mon action politique. On m'a dit que j'étais un vieux socialiste* », ajoute-t-il. Dans le même temps, le début du quinquennat a aussi été marqué par un recours accru aux ordonnances, acteur de la « *perte d'utilité* » du Parlement. Employée pour faire passer la loi travail, la méthode « *échappe au champ parlementaire* », selon le socialiste David Habib (*lire ci-contre*). « *Entre les ordonnances et les décrets, le Parlement est devenu une chambre d'enregistrement* », dénonce le député élu depuis 2002.

Professeur à Sciences Po et spécialiste de la vie parlementaire, Olivier Rozenberg veut relativiser. S'il admet une « *multiplication des ordonnances* » devenue « *marque de fabrique* » de la macronie, il assure aussi entendre « *ces critiques depuis toujours* ». « *Emmanuel Macron maltraite le Parlement autant que ses prédécesseurs le maltraitaient* », observe le professeur. Partisan du non-cumul des mandats, il estime que « *le problème ne semble plus là* ». « *Il faudrait plutôt forcer l'exécutif à négocier davantage avec le Parlement, avec une proportionnelle large par exemple* », explique le spécialiste. Engagement de campagne d'Emmanuel Macron en 2017, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives a finalement été enterrée au mois de mars par l'exécutif.